

**MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021 À 19 H 35
PAR MICROSOFT TEAM (HUIS CLOS) – DÉCRET 2020-004
ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux des séances régulière et spéciale du 3 et 17 mai 2021**
- 4. Suivi des séances précédentes**
- 5. Trésorerie**
 - 5.1 Chèques : Journal des déboursés 202100253 à 202100315 (77 687,90\$)
 - 5.2 Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal
 - 5.3 État des comptes au 26 mai 2021
- 6. Correspondance**
- 7. Période de questions par courriel à : maire@villeplaisance.com**
- 8. Administration, finances et communication**
 - 8.1 Comité de gestion financière et ressources humaines du 25 mai 2021
 - 8.2 Paiement de factures de plus de 5 000\$:
 - a) Balayage Régional 5 763,70\$
 - b) Ferme Laurentienne Enr. 7 545,24\$
 - c) Nordmec Construction Inc. 9 806,18\$
 - 8.3 Rapport du Maire
 - 8.4 J'encourage mon village – Publicité Journal La Petite-Nation
 - 8.5 Renouvellement du contrat de cirage du plancher de la salle municipale avec la Commission scolaire Au Cœur-des-vallées pour l'utilisation du gymnase
 - 8.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement de la politique de gestion contractuelle
- 9. Sécurité publique et hygiène du milieu**
 - 9.1 Rapport mensuel du service incendie (mai 2021)
 - 9.2 Rapport mensuel Ordures-recyclage-compostage – avril 2021
 - 9.3 Rapport de la consommation d'eau – Aquatech
 - 9.4 Comité de sécurité publique - 25 mai 2021
 - 9.5 Demande de retrait du service des incendies de la Municipalité de Plaisance à titre de premier répondant en sauvetage nautique pour la MRC de Papineau
 - 9.6 Achat d'un panneau afficheur de vitesse
- 10. Urbanisme et aménagement**
 - 10.1 Rapports mensuels du Directeur du service d'urbanisme et environnement
 - 10.2 Procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 17 mai 2021
 - 10.3 Demande de dérogation – 235 rue Principale
 - 10.4 Demande de dérogation – Chemin des Presqu'îles
 - 10.5 Adoption du règlement URB 21-01 sur le plan d'urbanisme

- 10.6 Adoption du règlement #452-21 sur l'entretien des installations septiques avec désinfection par lampe ultraviolet
- 10.7 Engagement – Projet ruisseaux Lavoie, Hébert et Dicaire

11. Développement économique

- 11.1 Suivi Vente du terrain et construction d'un projet immobilier résidentiel lot #4 852 716
- 11.2 Frais professionnels (notaire, avocat et publicité) 2^e appel d'offres vente du terrain et construction d'un projet immobilier lot # 4 852 716

12. Loisirs, santé et bien-être

- 12.1 Rapport mensuel du coordonnateur des loisirs et de la culture

13. Transport et voirie

- 13.1 Comité des travaux publics - 25 mai 2021
- 13.2 Suivi travaux montée/rue Papineau par le Ministère des transports du Québec
- 13.3 Mandat aux ingénieurs de la MRC de Papineau/Asphaltage de la 3^e Avenue
- 13.4 Autorisation d'aller en appel d'offres par invitation pour les travaux d'asphaltage de la 3^e Avenue

14. Culture et patrimoine

- 14.1 Patrimoine et chutes - Suivi demande de subvention et déménagement de la maison ancestrale

15. Nouveaux items

16. Période de questions

17. Levée de la séance

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue **le 7 juin 2021 à 19 h 35** par visioconférence et à laquelle sont présents : Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau
Luc Galarneau

Richard O'Reilly
Miguel Dicaire

Micheline Cloutier

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Christian Pilon.

Assistent également à la séance Monsieur Benoit Hébert, Directeur général et secrétaire-trésorier.

Monsieur le maire, Christian Pilon souhaite la bienvenue aux membres présents.

1.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-116

Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par appel conférence ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-117

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-118

Adoption des procès-verbaux des séances régulière et spéciale du 3 et 17 mai 2021

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil adopte les procès-verbaux des séances régulière et spéciale du 3 et 17 mai 2021.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4.

Suivi des séances précédentes

Un tableau résumé des résolutions adoptées est déposé aux membres du conseil pour analyse.

5. Trésorerie

5.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-119

Chèques : Journal des déboursés – 202100253 à 202100315

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de mai 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE le journal des déboursés tel que déposé auprès des membres du conseil pour le mois de mai totalisant la somme de **77 687,90\$** portant les numéros de déboursés **202100253 à 202100315** soit adopté.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5.2

Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal

Conformément aux dispositions du règlement numéro 430-19, le secrétaire-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fonds auxquelles les dépenses sont faites et dépose aux membres du conseil un rapport sur les dépenses autorisées.

Benoit Hébert
Secrétaire-trésorier

5.3

État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité sont déposés aux élu(e)s pour analyse.

6. Correspondance

Une liste de correspondances du mois de mai 2021 est déposée aux élus.

7. Période de questions par courriel à : maire@villeplaisance.com

8. Administration, finances et communication

8.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-120

Comité de gestion financière et ressources humaines du 25 mai 2021

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu du comité de gestion financière et ressources humaines du 25 mai 2021;

CONSIDÉRANT les recommandations qui s’y trouvent;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil approuve lesdites recommandations et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à prendre les mesures nécessaires à la réalisation des recommandations;

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l’unanimité.

8.2

RÉSOLUTION 2021-06-121

Factures à payer de plus de 5000\$

CONSIDÉRANT les factures à payer qui ne sont pas autorisées par le règlement de délégation de pouvoirs #430-19;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE soient payés les factures suivantes :

a)	Balayage Régional	5 763,70\$
b)	Ferme Laurentienne Enr.	7 545,24\$
c)	Nordmec Construction Inc.	9 806,18\$

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder aux paiements ci-hauts mentionnés.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l’unanimité.

8.3

RÉSOLUTION 2021-06-122

Rapport du Maire 2020

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE le rapport du Maire sur les faits saillants du rapport financier 2020 et du rapport du vérificateur externe soit diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-123

J'encourage mon village – Publicité Journal La Petite-Nation

CONSIDÉRANT que le Journal La Petite-Nation est à préparer un cahier afin d'aider nos entreprises du territoire à s'afficher;

CONSIDÉRANT que ce cahier sera distribué en format jaquette (recouvrant l'édition régulière du journal) pour 15 000 copies dont les 12 541 copies régulières dans le Publisac et 2 459 copies seront mises en dépôt dans différents campings de la région;

CONSIDÉRANT que cette édition spéciale sortira le mercredi 23 juin afin d'être disponible pour le début des vacances d'été;

CONSIDÉRANT l'importance de la visibilité de nos commerces locaux et l'achat local;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE ce conseil accepte de participer pour un montant de 350\$ pour ¼ de page afin d'identifier la municipalité et/ou nos services offerts en période estivale + l'édition virtuelle + publicité sur Facebook et de permettre aux petites entreprises de s'afficher.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-124

Renouvellement du contrat de cirage du plancher de la salle municipale avec la Commission scolaire Au Cœur-des-vallées pour l'utilisation du gymnase

CONSIDÉRANT l'utilisation régulière de la salle municipale par l'école Sacré-Cœur pour les dîners et les cours d'éducation physique;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'engage à exécuter le décapage et le cirage du plancher de la salle municipale au 281, rue Desjardins à Plaisance et ce, quatre fois par année;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Au Cœur-des-Vallées s'engage à payer les frais tel qu'entendu dans la convention pour l'entretien du plancher;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil prépare et signe une convention pour le décapage et le cirage du plancher de la salle municipale pour une durée de 3 ans (2021-2024) en collaboration avec la Commission scolaire Au Cœur-des-Vallées pour l'utilisation de l'école Sacré-Cœur.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.6

AVIS DE MOTION

Règlement #453-21 - politique de gestion contractuelle de plaisance

Monsieur Thierry Dansereau, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement #453-21 relatif à l'application de la politique de gestion contractuelle applicable à tout octroi de contrat. Conformément à la loi, un projet de règlement est déposé aux élus, le conseiller demande dispense de lecture.

9. Sécurité publique et hygiène du milieu

9.1

Rapport mensuel du Directeur du service des incendies de Plaisance

Monsieur Sylvain Desjardins, Directeur du service des incendies de Plaisance dépose un compte rendu de ses réalisations de mai 2021.

9.2

Tableaux des tonnages d'avril 2021 : Ordures/Recyclage/Compostage

Le tableau des tonnages d'avril 2021 pour les ordures, le recyclage et le compostage est déposé au conseil.

9.3

Rapport de la consommation d'eau - Aquatech

Les rapports de la consommation d'eau d'avril 2021 ont été déposés au conseil.

9.4

RÉSOLUTION 2021-06-125

Comité de sécurité publique du 25 mai 2021

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu du comité de sécurité publique du 25 mai 2021;

CONSIDÉRANT les recommandations qui s'y trouvent;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE ce conseil approuve lesdites recommandations et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à prendre les mesures nécessaires à la réalisation des recommandations.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.5

RÉSOLUTION 2021-06-126

Demande de retrait du service des incendies de la Municipalité de Plaisance à titre de premier répondant en sauvetage nautique pour la MRC de Papineau

CONSIDÉRANT que notre bateau actuel n'est plus adéquat pour effectuer des sauvetages nautiques ;

CONSIDÉRANT la difficulté d'intervention dans le secteur de la rue Legault et vers la partie sud des chutes car l'embouchure et le canal vers la rivière Petite-Nation ne sont pratiquement pas navigable étant donné que la majeure partie est bloquée ;

CONSIDÉRANT qu'il nous est impossible d'avoir une subvention pour procéder à l'achat d'un nouveau bateau ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance n'a pas les fonds nécessaires pour faire l'achat d'un nouveau bateau ;

CONSIDÉRANT que les pompiers de Plaisance n'ont plus l'énergie et le temps de faire des levées de fonds et qu'avec la pandémie c'est encore plus difficile ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil avise le responsable de la sécurité incendie de la MRC de Papineau, M. Éric Lacasse, que le service des incendies de Plaisance n'offrira plus le service de sauvetage nautique aux municipalités avoisinantes.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.6

RÉSOLUTION 2021-06-127

Achat d'un panneau afficheur de vitesse

CONSIDÉRANT que la majorité des véhicules ne respectent pas la réglementation de limite de vitesse dans le village ;

CONSIDÉRANT plusieurs plaintes de citoyens qui s'inquiètent de la sécurité des enfants ;

CONSIDÉRANT qu'il en va de la sécurité de tous ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE ce conseil mandate le Directeur général et le Directeur des travaux publics afin de procéder à l'achat d'un panneau afficheur de vitesse pour une dépense n'excédant pas 5 500\$ (taxes nettes) ;

QUE ce conseil autorise le paiement de la facture afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10. Urbanisme et aménagement

10.1

Rapports mensuels du Directeur du service d'urbanisme et environnement

Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur du service d'urbanisme et environnement dépose un compte rendu de ses réalisations de mai 2021.

10.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-128

Dépôt du procès-verbal du CCU du 17 mai 2021

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal du CCU en date du 17 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT ce conseil n'accepte pas une dérogation sur le prolongement de terrain ;

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE ce conseil entérine les résolutions #21-05-16 à #21-05-21 et les recommandations apportées à l'exception de la résolution #21-05-19.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-129

Demande de dérogation mineure, 235, rue Principale

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure concernant un projet de construction d'un garage attaché au bâtiment résidentiel du côté ouest ne respectant pas les marges de recul latérale et arrière prescrites au règlement de zonage, sur la propriété sise au 235, rue Principale a été déposée;

CONSIDÉRANT que le garage projeté attaché au bâtiment résidentiel et au garage existant, faisant l'objet de cette demande de dérogation mineure est à une distance de 1,24 mètre de la ligne latérale et à une distance de 1,47 mètre de la ligne arrière, alors que selon la sous-section 8.1.1 *Marges de recul minimales* du règlement de zonage URB 99-05, à l'intérieur d'une zone commerciale, la marge de recul latérale est de 2,00 mètres et la marge de recul arrière est de 6,00 mètres, donc respectivement une dérogation de 0,76 mètre et 4,53 mètres;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation sur cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que l'implantation projeté du garage est à une distance équivalente ou supérieure de la ligne latérale à celle du garage détaché existant;

CONSIDÉRANT que le mur du côté ouest du garage projeté est sans ouverture envers la propriété voisine;

CONSIDÉRANT que l'implantation projeté du garage est à une distance égale à celle existante entre le mur arrière du bâtiment résidentiel existant et la ligne arrière;

CONSIDÉRANT que la marge de recul arrière faisant l'objet de la présente demande correspond à la distance du garage existant;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation sur cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la présente demande porte sur une disposition pouvant faire l'objet d'une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE le préambule soit partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil autorise ces demandes de dérogation mineures à la condition que le mur latéral du côté ouest du garage projeté soit sans ouverture;

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-130

Demande de dérogation mineure, chemin des Presqu'îles

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure concernant un projet de lotissement dont les trois (3) lots projetés sont d'une profondeur supérieure à la profondeur maximale autorisée prescrite au règlement de lotissement, et dont un (1) de ces lots et d'un frontage inférieure au frontage minimal prescrit à ce même règlement;

CONSIDÉRANT que les projetés concernés par cette demande de dérogation mineure, soient les projets de lots A, B et C sont décrits sur un plan projet d'opération cadastrale préparé par François Gauthier, arpenteur-géomètre sous son dossier G2123;

CONSIDÉRANT que le lot projeté A est d'une profondeur de 67.71 mètres, et que le lot projeté B est d'une profondeur de 70,09 mètres, alors que selon la sous-section 5.1.3 *Superficie minimale et dimensions des lots desservis* du règlement de lotissement URB 99-04, la profondeur maximale autorisée est de 40,00 mètres, donc respectivement une dérogation de 27,71 mètres et de 30,09 mètres;

CONSIDÉRANT que les projets de lots A et B constituent respectivement des agrandissements des lots 4 853 475 et 4 853 477;

CONSIDÉRANT que le lot projeté C est d'un frontage de 2,00 mètres, alors que selon la sous-section 5.1.3 *Superficie minimale et dimensions des lots desservis* du règlement de lotissement URB 99-04, le frontage minimal est de 20,00 mètres, donc une dérogation de 18,00 mètres;

CONSIDÉRANT que la présente demande porte sur des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation sur cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE le préambule soit partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil refuse les demandes de dérogation mineures concernant les projets de lots A et B relativement à la profondeur des dits lots puisque ces projets de lots pourraient faire l'objet plutôt d'un futur lot occupé par un bâtiment principal résidentiel sur la rue projetée, et ainsi favoriser la densification sur le territoire et maximiser la rentabilité des infrastructures;

QUE ce conseil refuse les demandes de dérogation mineures concernant le projet de lot C relativement à la profondeur et au frontage de ce dit lot pour les mêmes motifs que ceux indiqués précédemment à la présente résolution;

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-131

Adoption du règlement numéro URB 21-01 sur le Plan d'urbanisme

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a enclenché la refonte de son Plan d'urbanisme afin de se conformer au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro URB 21-01 sur le plan d'urbanisme le 6 avril 2021;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ensemble des demandes et commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des arrêtés ministériels numéros 2020-033 du 7 mai 2020 et 2020-049 du 4 juillet 2020, en considération de la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19, en remplacement de l'assemblée publique normalement prévue par la Loi, le conseil a procédé à une consultation écrite sous la forme d'un appel de commentaires sur le projet de règlement du plan d'urbanisme URB 21-01;

CONSIDÉRANT que à la suite d'échanges préliminaires sur le projet de règlement numéro URB 21-01 avec le service d'aménagement de la MRC de Papineau, certaines modifications ont été rendues nécessaires à l'orientation 4 *Stimuler le développement hors du périmètre urbain*, afin d'apporter des précisions audit document et à la carte 6 *Les projets de développement à l'extérieur du périmètre d'urbanisation* pour des fins d'analyse à la conformité aux objectifs au schéma d'aménagement et développement révisé de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT que à la suite d'échanges préliminaires sur le projet de règlement numéro URB 21-01 avec le service d'aménagement de la MRC de Papineau, certaines modifications ont été rendues nécessaires à la carte 3 *Les territoires d'intérêt* soit d'identifier le site des chutes de Plaisance à titre de site d'intérêt esthétique et une modification à la carte 7 *Les affectations du sol* relativement l'identification du périmètre institutionnel pour des fins d'analyse à la conformité aux objectifs au schéma d'aménagement et développement révisé de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 avril 2021 sur l'adoption du règlement numéro URB 21-01 sur le plan d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce Conseil adopte le règlement numéro URB 21-01 sur le Plan d'urbanisme

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Le vote est demandé : POUR : 4 CONTRE : 2

Adoptée à la majorité.

Madame la conseillère Micheline Cloutier et Monsieur le conseiller Luc Galarneau enregistrent leurs dissidences.

10.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-132

Adoption du règlement #452-21 relatif à l'installation et à l'entretien des installations septiques munies d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet

CONSIDÉRANT l'interdiction d'installer un système de traitement tertiaire des eaux usées avec désinfection ou un système de traitement tertiaire avec déphosphatation et désinfection lorsque le moyen de désinfection est le rayonnement ultraviolet, à moins que la municipalité où se situe l'équipement en assure l'entretien;

CONSIDÉRANT que les probabilités que les demandes pour de tels systèmes soient de plus en plus fréquentes dans un futur rapproché;

CONSIDÉRANT que l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales prévoit que toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées ou le rendre conforme à ce règlement;

CONSIDÉRANT l'article 95 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) qui prévoit que « toute municipalité locale peut installer sur un immeuble tout équipement ou appareil ou y faire tous travaux nécessaires à l'exercice de ses compétences » et qu'à ces fins, « les employés de la Municipalité ou les personnes qu'elle autorise peuvent entrer dans ou circuler sur tout immeuble à toute heure raisonnable »;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dument été donné lors de la séance spéciale du Conseil qui s'est tenue le 17 mai 2021;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil adopte le règlement #452-21 relatif à l'installation et à l'entretien des installations septiques munies d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet comme s'il était tout au long reproduit.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.7

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-133

Engagement – Projet ruisseaux Lavoie, Hébert et Dicaire

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de Plaisance au projet *Une communauté engagée pour la qualité de l'eau et la biodiversité des ruisseaux Lavoie, Hébert et Dicaire* que l'OBV RPNS mènera au cours des prochaines années ;

CONSIDÉRANT que ce projet qui permettra d'accompagner les entreprises agricoles situées dans trois petits bassins versants qui se jettent dans la baie de la Pentecôte (rivière des Outaouais) dans l'amélioration de leurs pratiques culturelles et dans la mise en place d'aménagements agroenvironnementaux durables;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Plaisance est impliquée depuis 2016 dans les différentes initiatives menées par l'OBV RPNS et le Parc national de Plaisance afin d'améliorer la qualité de l'eau et des habitats de ce secteur, et que ce projet est une suite logique aux actions déjà entreprises et répond à nos propres objectifs en ce qui concerne la protection du capital naturel de la Municipalité (bande riveraine, corridor écologique, qualité de l'eau, protection des habitats) ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil appui la réalisation de ce projet en offrant d'une part notre collaboration à titre de conseiller au sein du comité de travail par l'implication du directeur du service d'urbanisme et d'environnement;

QUE ce Conseil s'engage à investir financièrement un montant de 1000\$ dans le projet pour soutenir l'OBV RPNS dans ses activités de coordination, de caractérisation terrain et de communication conditionnellement à la confirmation de l'octroi de l'aide financière des organismes indiqués au plan de financement ;

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11. Développement économique

11.1

Vente du terrain et construction d'un projet immobilier lot #4 852 716

Monsieur le Maire, Christian Pilon, donne un bref commentaire sur les prochaines étapes.

11.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-134

Frais professionnels (notaire, avocat et publicité) 2^e appel d'offres vente du terrain et construction d'un projet immobilier lot # 4 852 716

CONSIDÉRANT que nous retournons en 2^e appel d'offres pour la vente du terrain et la construction d'un projet immobilier du lot 4 852 716;

CONSIDÉRANT que nous devons faire appel à des professionnels dans ce genre de dossier;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE ce conseil autorise les frais de publicité dans le journal (1 240\$), les frais d'avocat (banque de temps 5 000\$) et les frais de notaire (2 000\$) pour la préparation du dossier de vente le cas échéant.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12. Loisirs, santé et bien-être

12.1

Rapport mensuel du Directeur des loisirs et de la culture de Plaisance

Monsieur Jason Carrière, Directeur du service des loisirs et de la culture de Plaisance dépose un compte rendu de ses réalisations de mai 2021.

13. Transport et voirie

13.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-135

Comité des travaux publics du 25 mai 2021

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu du comité des travaux publics du 25 mai 2021;

CONSIDÉRANT les recommandations qui s'y trouvent;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE ce conseil approuve lesdites recommandations et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à prendre les mesures nécessaires à la réalisation des recommandations.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13.2

Suivi travaux montée/rue Papineau par le Ministère des transports du Québec

Le Maire, Monsieur Christian Pilon, dresse un bref aperçu des travaux à venir.

13.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-136

Mandat aux ingénieurs de la MRC de Papineau/Asphaltage de la 3^e Avenue

CONSIDÉRANT que la MRC de Papineau offre des services d'ingénierie ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE ce conseil mandate le Directeur général à faire une demande au service d'ingénierie de la MRC de Papineau pour la réalisation des travaux d'asphaltage de la 3^e Avenue.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-137

Autorisation d'aller en appel d'offres par invitation pour les travaux d'asphaltage de la 3^e Avenue

CONSIDÉRANT les discussions au budget ;

CONSIDÉRANT le plan triennal d'immobilisations adopté par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'effectuer des travaux d'asphaltage sur la 3^e Avenue;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE ce conseil mandate l'administration municipale à envoyer les documents d'appels d'offres par invitations, conformément à la loi, afin de procéder à la réparation de la 3^e Avenue.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14. Culture et patrimoine

14.1

Patrimoine et chutes - Suivi demande de subvention et déménagement de la maison ancestrale

Le Maire, Monsieur Christian Pilon, fait un suivi sur la demande de subvention et le déménagement de la maison ancestrale.

15. Nouveaux items

16. Période de questions par courriel à : maire@villeplaisance.com

- *Questions par Madame Sarah Bélanger, Madame Andrée Côté et Madame Andrée Rodrigue concernant l'adoption du plan d'urbanisme.*

17.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-138

Levée de la séance à 20 h 50

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Pilon, Maire de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 7 juin 2021

__(signé)_____
Christian Pilon
Maire

__(signé)_____
Benoit Hébert
Directeur général/Secrétaire-trésorier